

Lundi, 9 mai 2011

2011-05-09

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, neuf mai deux mille onze (09-05-11) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Présentation des états financiers ;
- 10° Poste de conciergerie ;
- 11° Aspirateur central ;
- 12° Séminaire Infotech ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Croix-rouge - contribution annuelle à verser ;
- 16° Omnium de golf de la Sûreté du Québec ;
- 17° Modification à l'entente intermunicipale pour la fourniture du service incendie à Saint-Joseph-de-Ham-Sud ;
- 18° Omnium de golf d'Yvon Vallières ;
- 19° Appui à la Ville d'Amqui ;
- 20° Formation obligatoire pour les élus et gestionnaire - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;
- 21° Voirie - Renouvellement du contrat de déneigement de la Route 216 ;
- 22° Varia ;
 - 21.1° Emploi étudiant ;
 - 22.2° Kiosque promotionnel - Festival du bûcheron ;
 - 22.3° Transporteurs en vrac ;
 - 22.4° Travaux au champ de tire ;
 - 22.5° Prévoir une rencontre avec Madame Henriette Gagné (Église).

201105-083

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 9 vienne après le point 1 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire ainsi que des séances extraordinaires et qu'ils en ont pris connaissance ;

201105-084

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201105-085

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201100194 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	185.17 \$
201100195 = Financière Banque Nationale : intérêts sur règlement d'emprunt	2 237.18 \$
201100196 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	158.59 \$
201100197 = Michel Larrivée : 4 h 30 – contrat de conciergerie	49.50 \$
201100198 = Michel Larrivée : 7 h – contrat de conciergerie	77.00 \$
201100199 = Michel Larrivée : 5 h 30 - contrat de conciergerie	60.50 \$
201100200 = Michel Larrivée : 4 h 30 - contrat de conciergerie	49.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'AVRIL: 53 204.82 \$

TOTAL DES REVENUS D'AVRIL : 24 719.60 \$

20119091 à 94 = Maryse Ducharme : salaire	2 865.15 \$
20119095 à 98 = Dany Guillemette : salaire	2 538.80 \$
20119099 à 102 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 538.80 \$
201190103 et 106 = Adrien Gagnon : intervention en incendie les 31 mars (Ham-Nord) et 30 avril 2011 (centre communautaire)	108.00 \$
201190104 = Michel Chrétien : intervention en incendie le 30 avril 2011 (centre communautaire)	54.00 \$
201190105 = Gaétan Ducharme : intervention en incendie le 31 mars (Ham-Nord)	54.00 \$
201190107 = Yves Jolibois : intervention en incendie le 30 avril 2011 (centre communautaire)	60.00 \$
201190108 = Claude Blain : rémun. des élus pour mai 2011	204.07 \$
201190109 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour mai 2011	204.07 \$
201190110 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mai 2011	204.07 \$
201190111 = Onil Giguère : rémun. des élus pour mai 2011	204.07 \$
201190112 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour mai 2011	204.07 \$
201190113 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour mai 2011	204.07 \$
201190114 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mai 2011	638.88 \$
201100201 = Mégaburo : service de copies, blocs enium, relieurs	37.17 \$
201100202 = Com. scolaire des Sommets : location locaux école	159.07 \$
201100203 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	54.02 \$
201100204 = Min. du Revenu du Qc : cotis. employeur + CSST	2 848.79 \$
201100205 = Régie inter. des Hameaux : quote-part de mai	2 279.50 \$

201100206 = Pelletier et Picard : raccord des pompes égout près de Jean-Pierre Picard	129.59 \$
201100207 = Agence du revenu du Canada : cotis. employeur	1 165.37 \$
201100208 = Pierre Therrien : compensation cellulaire	25.00 \$
201100209 = Action solution sans fil : batteries	171.73 \$
201100210 = Éditions juridiques FD : mise à jour annuelle	77.70 \$
201100211 = Extincteur Victo : recharge bombonnes	109.37 \$
201100212 = Leroux et Frères : main d'oeuvre - problème électrique	45.57 \$
201100213 = Fortin Sécurité Médic : achats divers pour garage	102.86 \$
201100214 = Graymont : granulats calcaire	940.83 \$
201100215 = Signalisation de l'Estrie : panneaux de signalisation	599.70 \$
201100216 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	6.00 \$
201100217 = Équipements Proulx et Raiche : filtres	121.69 \$
201100218 = JU Houle : géotextile	558.23 \$
201100219 = Laboratoires SM : analyses de laboratoire	90.00 \$
201100220 = Sylvain Thibodeau : remboursement bottes de travail	150.00 \$
201100221 = Transport & Excavation Michel Couture : 2 voyages 0-2 1/2	297.63 \$
201100222 = Financière Banque Nationale : intéréts sur emprunt	4 456.38 \$
201100223 = Services mécaniques RSC : ido premium plus, core baril, 90 deg male elbow, rode à souder, connecteur, manuel diverter	813.02 \$
201100224 = JN Denis : adaptateur, protecteur switch, swithc, garde switch, filtres, air eject (incendie), valve	468.94 \$
201100225 = Ateliers Multi-Services CDMG : rond	73.53 \$
201100226 = Charest International : vérification sur camion Inter	54.12 \$
201100227 = Pétroles Beauregard : mazout, diesel	2 209.11 \$
201100228 = Société de développement durable : enfouissement	862.78 \$
201100229 = FTD : jetmag, epoxy primer	373.28 \$
201100230 = Quincaillerie N.S. Girard : essence, defense spin-on oil	92.82 \$
201100231 = Air liquide : gas-oxy 44	14.83 \$
201100232 = Cédric Darveau : 20 h (balayage de rues)	209.00 \$
201100233 = Saphir Technologie : services professionnels (clés USB et VPN)	277.69 \$
201100234 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	261.60 \$
201100235 = Signalisation de l'Estrie : location matériel	332.21 \$
201100236 = Action solutions sans fil : connecteur, câble, inspection	290.51 \$
201100237 = Graymont : granulats calcaire	646.39 \$
201100238 = Équipements Sigma : filtre, élément	142.12 \$
201100239 = Hydro-Québec : éclairage de rues	214.90 \$
201100240 = Gaétan Larrivée : carte cellulaire pour bibliothèque	113.93 \$
201100241 = Graymont : granulats calcaire	813.22 \$
201100242 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	6.00 \$
201100243 = Groupe Ultima : ajout d'un avenant (c. développ.)	1 090.00 \$
201100244 = Air liquide : gas-oxy44	14.35 \$
201100245 = Michel Larrivée : 8 h - contrat de conciergerie	88.00 \$
201100246 = Dépanneur Gazébof : essence	449.80 \$
201100247 = Pierre Therrien : frais de déplacement	11.20 \$
201100249 = Claude Blain : frais de déplacement	19.20 \$
201100250 = Onil Giguère : frais de déplacement	38.40 \$
CNH Capital : 47 mois – financement tracteur à pelouse	412.33 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 762.62 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 210.16 \$
	<hr/>
	40 874.31 \$

201105-086

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la
secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom
de la municipalité.

Adoptée

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

201105-087

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil déposent les états financiers 2010 préparé par le
Firme Roy Desrochers Lambert sencl.

Adoptée

CONTRAT DE CONCIERGERIE

201105-088

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de signer un contrat de travail
pour le poste de conciergerie au centre communautaire ainsi qu'à la bibliothèque
municipale avec Karolanne Grondin. Le taux horaire sera de 11 \$ de l'heure.
Le présent contrat sera d'une période de 3 mois et renouvelable par la suite pour
une période d'un an avec l'accord des parties.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière,
Maryse Ducharme soient autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la
municipalité.

Adoptée

ASPIRATEUR CENTRAL

201105-089

CONSIDÉRANT QU' une intervention a dû être faite à cause d'un
problème relié à l'aspirateur central ;

Pour ce motif, il est résolu à l'unanimité

DE faire évaluer l'aspirateur et si les coûts de réparations sont trop élevés, la
directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme est autorisée à
faire l'acquisition d'un aspirateur central pour le centre communautaire.

Adoptée

SEMINAIRE INFOTECH

201105-090

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et
secrétaire-trésorière à assister au Séminaire Infotech. Les frais d'inscription, de
déplacement et de repas seront entièrement défrayés par la Municipalité de
Saint-Adrien.

Adoptée

CROIX-ROUGE CONTRIBUTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adrien a renouvelé
l'entente pour une période de 3 ans en octobre
2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à verser une
contribution annuelle de 100 \$ pour l'année
2010, de 125 \$ pour l'année 2011 et 150 \$
pour l'année 2012 ;

201105-091

POUR ces motifs, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le paiement de la
contribution annuelle au montant de 125 \$.

Adoptée

OMNIUM DE GOLF DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

Aucun des membres du conseil n'est disponible pour participer à l'Omnium de
golf qui aura lieu le 11 juin prochain.

MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE INCENDIE

Ce dossier sera traité lors de l'ajournement qui aura lieu le jeudi 12 mai 2011 à
19 h 30.

OMNIUM DE GOLF D'YVON VALLIÈRES

Aucun des membres du conseil n'est disponible pour participer à l'Omnium de
golf qui aura lieu le 17 juin prochain.

APPUI À LA VILLE D'AMQUI EN FAVEUR DE L'ADOPTION D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION AU QUÉBEC

Par rapport au développement régional et local, plusieurs études réalisées
au cours des dernières années (dont celles de l'OCDE) démontrent que
les approches centralisées et les programmes sectoriels ne produisent pas
les résultats escomptés. La nécessité de prendre en compte la diversité
des territoires et leurs besoins spécifiques fait appel à des politiques plus
décentralisées, plus près des citoyens.

Les réformes qui s'imposent remettent en question le rôle des
institutions, du secteur privé et de la société civile par rapport au
développement des territoires. Les réformes en faveur de la
décentralisation entreprises au cours des 30-40 dernières années,
notamment en Europe et plus récemment en Afrique, montrent que les
processus de décentralisation administrative, politique, sociale et
budgétaire tendent à mettre l'accent sur les capacités des acteurs locaux
et régionaux à assumer des responsabilités très variées en réponse aux
besoins des communautés et sur une redéfinition des relations qu'ils
entretiennent entre eux et avec le pouvoir central. Dans ce contexte, les
décideurs politiques reconnaissent de plus en plus la nécessité de revoir
les approches traditionnelles de développement territorial au profit d'une
plus grande autonomie des collectivités territoriales acquise par un
nouveau partage des pouvoirs (décentralisation) et des ressources
(sources financières propres).

Concernant le bien-fondé de la décentralisation à ce stade-ci de
l'évolution de la gestion des affaires publiques au Québec, les motifs
invoqués pour la défense de la décentralisation en France peuvent être
inspirants : François Mitterand, président de la république de 1981 à
1993, disait : *La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour
se faire, elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas
se défaire.*

Avant lui Charles De Gaulle avait déclaré des propos analogues : *L'évolution générale porte notre pays vers un équilibre nouveau. L'effort séculaire de centralisation qui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité ne s'impose plus désormais* ». Les premières lois françaises de décentralisation ont été adoptées en 1982 et 1983 et depuis mars 2003 il est inscrit dans la constitution que « l'organisation de l'État français est décentralisée ».

Si, comme la France et bien d'autres pays, le Québec a eu besoin « d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire », l'évolution des dernières décennies permet désormais d'entrevoir un nouveau partage des pouvoirs axé sur un élargissement du rôle des collectivités territoriales dans une gamme diversifiée de responsabilités. Au niveau national, d'énormes progrès ont été accomplis dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie, de la mise en place des grandes infrastructures, etc., assurant au Québec les conditions d'une nation moderne et progressiste. Pour consolider ces acquis et poursuivre le développement du Québec, une attention plus grande doit être accordée à la diversité territoriale, aux ressources humaines et naturelles de chaque région, de chaque communauté, dont la mise en valeur requiert des approches spécifiques et différenciées. La mobilisation et la contribution des communautés régionales et locales aux efforts de développement de l'ensemble de la société québécoise bénéficieront d'un mode de gouvernance près de la population, sensible aux besoins, aux potentialités et aux contraintes du milieu.

Depuis le début des années 80, du fait de nouvelles missions dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire à travers diverses filières économiques, sociales, culturelles et environnementales, les élus locaux, les autorités des CRÉ et autres représentants de la société civile se sont rôtés à la compréhension des problématiques de développement, aux plans stratégiques et aux processus de prise de décision. Ces expériences, accompagnées et soutenues par des professionnels qualifiés, dotés pour nombre d'entre eux de formations universitaires en développement régional et local, ont contribué à façonner des expertises sur lesquelles on peut aujourd'hui capitaliser. Le « développement local », assumé par l'expertise du milieu, est aujourd'hui une réalité forte pleinement appropriée partout sur le territoire du Québec (pratiqué dans le cadre des MRC et des municipalités locales, des CLD, des SADC, du mouvement Solidarité rurale, etc.).

Du fait de cette expertise acquise au fil d'une responsabilisation et d'une implication de plus en plus large et profonde de femmes et d'hommes les pieds bien ancrés dans leur milieu, un désir et une volonté de pousser plus loin les frontières de la participation effective à la gouvernance des affaires publiques locales et régionales se sont exprimés. La décentralisation (incluant impérativement les ressources financières nécessaires à la bonne gestion des nouvelles compétences) est aujourd'hui un mode de gouvernance ardemment souhaitée pour les avantages qu'elle procure aux volontés et capacités de développement des milieux.

Par le transfert de nouvelles compétences et de ressources financières appropriées, la décentralisation vient renforcer l'*empowerment* des collectivités territoriales. Elles sont désormais plus autonomes sur les plans administratif et financier pour intervenir dans différents domaines qui concernent la vie des citoyens tels le développement économique, les affaires sociales et culturelles, l'éducation et la santé, etc.

Désormais mieux habilitées et instrumentalisées pour prendre en charge les destinées de leurs communautés, les autorités locales et régionales vont généralement faire preuve d'un renouveau de dynamisme administratif. Celui-ci se traduit par une motivation et une implication accrues des élus et du personnel professionnel, une coopération élargie avec les divers organismes de la société civile, des stratégies décisionnelles plus intégrées et harmonisées aux attentes et besoins du milieu, une plus grande efficacité et qualité de services.

Le paysage de la gouvernance des affaires publiques a beaucoup changé depuis trente ans : d'une part le rôle de l'État central s'est complexifié et alourdi administrativement et financièrement, d'autre part l'expertise, la volonté et l'expression identitaire des collectivités territoriales se sont renforcées.

Des simulacres de décentralisation (pensons à la réforme Ryan au début des années 90) et autres transferts de responsabilités aux municipalités sans les ressources appropriées, auront modéré pour un temps l'enthousiasme du monde municipal à l'égard du projet de décentralisation au cours des dernières années. Mais ce mode de gouvernance, si porteur d'efficacité, de modernité et d'exercice démocratique, ne peut être retardé encore longtemps. La convergence des volontés gouvernementale, municipale et citoyenne doit se faire.

Du point de vue de l'État central, la décentralisation ne doit pas être évaluée à l'aune du seul critère de l'allègement administratif et financier. Les collectivités territoriales seront reconnues comme partenaires territoriaux à part entière à qui seront alloués les moyens et ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs responsabilités élargies.

La décentralisation doit être vue comme un « coffre à outils pour habilitier les communautés du Québec dans la réalisation d'un nouveau projet de société ». Une donnée majeure de la décentralisation est la reconnaissance des bénéfices du rôle accru des collectivités territoriales aux efforts d'occupation dynamique de l'ensemble du Québec et à la poursuite de son essor économique et social. La vitalité de la société québécoise apparaît alors comme le cumul des vitalités locales et régionales et des synergies que celles-ci génèrent.

Sans une véritable décentralisation, une politique de développement des territoires* sera toujours bancal, surtout si l'on veut faire du développement sur mesure, qui tienne compte des « réalités et spécificités régionales et locales ». Et c'est seulement par une telle politique de décentralisation des pouvoirs que l'on parviendra à réunir les conditions d'une pratique développement démocratique forte, capable de mobiliser les élus locaux et les autres partenaires de la société civile dans une démarche unifiée, déterminée et innovante au service des communautés. De ce point de vue, la décentralisation permet de **libérer pleinement la capacité d'agir des territoires**.

*Dans son discours inaugural du 23 février 2011, le premier ministre Jean Charest parle d'une « loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ».

- Attendu les promesses et les engagements maintes fois répétés du gouvernement libéral actuel de doter le Québec d'une véritable politique de décentralisation (voir les déclarations du premier ministre Jean Charest et e Madame Nathalie Normandeau alors

qu'elle était ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire);

- Attendu la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les CRÉ de même qu'entre le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, concernant la mise en œuvre d'une démarche de décentralisation et de régionalisation (Forum des générations, 14 octobre 2004);
- Attendu la reconnaissance par le premier ministre de l'importance du rôle des élus municipaux dans le développement dynamique et durable des territoires (déclaration à l'UMQ en février 2011);
- Attendu l'annonce faite par le premier ministre Jean Charest dans son discours inaugural de la 2^e session de la 39^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 23 février 2011, que « le gouvernement déposera une stratégie et proposera une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en accord avec nos partenaires, les élus municipaux et les leaders régionaux »;
- Attendu que l'occupation et la vitalité des territoires ne peuvent se faire du haut vers le bas, mais principalement par les forces vives du milieu dans le cadre d'instances régionales et locales dotées de pouvoirs et de ressources appropriées;
- Attendu qu'un État décentralisé est un État de proximité;
- Attendu « qu'à titre d'élus le plus près des citoyens, les élus municipaux s'engagent à poursuivre leur contribution à la vitalité des territoires », M. Éric Forest, président de l'UMQ (février 2011);
- Attendu l'expertise large et approfondie des élus locaux, des MRC et des CRÉ en matière de développement local et régional dans les domaines économique, social et culturel, secondés dans leur action par les nombreux organismes de la société civile préoccupés par le développement économique et social;
- Attendu l'adoption du mode de gouvernance décentralisée dans un nombre croissant de pays (appliquée selon des modalités diverses);
- Attendu l'efficacité politique, administrative et financière clairement démontrée de ce mode de gouvernance et des hauts niveaux de satisfaction des autorités concernées;
- Attendu le besoin d'une politique globale et cohérente de décentralisation afin de procurer un cadre formel aux initiatives isolées de délégations de pouvoir vers les territoires et ainsi mettre fin à l'improvisation circonstanciée;
- Attendu qu'on ne peut demeurer indéfiniment sur une position attentiste à l'égard de la décentralisation.

201105-092

**Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
et appuyé par le conseiller Paul Chaperon**

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui la ville d'Amqui dans ses démarches concernant l'adoption d'une véritable politique de décentralisation au Québec;

Que la ville d'Amqui, appuyée par les divers organismes de développement économique, social et culturel de la communauté, demande par la présente à son association municipale de l'UMQ

(Union des Municipalités du Québec) à l'occasion de son AGA 2011 de presser le gouvernement Charest **de mettre sur pieds un comité spécial** afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉs), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité*, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive « qui aura le pouvoir de faire quoi »;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines.
4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉs fassent front commun tout au long de la démarche;
2. Qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉs) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;
3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉs) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités/compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de

ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement.

* Le principe de subsidiarité est une règle politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à un palier inférieur, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique. Ainsi, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'État n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les collectivités territoriales.

Adoptée

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS ET GESTIONNAIRE - LOI SUR L'ÉTIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Les membres du conseil ont tous été informés de cette obligation.

VOIRIE - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 216

Ce dossier sera traité lors de l'ajournement qui aura lieu le jeudi 12 mai 2011 à 19 h 30.

PROJET ÉTUDIANT

201105-093

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Cédric Darveau pour faire la tonte de la pelouse et autres travaux pendant la période estivale.

Adoptée

KIOSQUE PROMOTIONNEL FESTIVAL DU BÛCHERON

201105-094

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser la somme de 600 \$ pour la fabrication d'un kiosque, la conception et l'impression de cartes d'affaires.

Adoptée

TRANSPORTEURS EN VRAC

Une copie de lettre concernant l'organisme de courtage a été remise à chaque conseiller.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201105-095

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit ajournée le jeudi 12 mai 2011 à 19 h 30.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».